

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, peut-on dire quelques mots au sujet de votre décision?

M. le président: J'aurais préféré, naturellement, entendre des commentaires avant de rendre ma décision. J'espérais que les honorables députés se seraient levés à ce moment-là pour expliquer leur point de vue ou faire leurs commentaires quant à la validité ou la régularité de l'amendement. Toutefois, je ne désire en aucune façon limiter la discussion sur cet amendement et si, même à ce point, l'honorable député de Lapointe désire faire des commentaires je ne vais pas l'interrompre. Il comprendra toutefois qu'il aurait peut-être été préférable qu'il fasse ses commentaires avant que la décision du président ne soit rendue. Cependant, encore une fois, je ne m'oppose pas à ce que l'honorable député de Lapointe fasse ses commentaires en ce moment.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: J'espère que vous permettrez au représentant de Lapointe de dire un mot à ce sujet.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, l'honorable député de Compton-Frontenac devait adresser la parole lors du débat précédant la deuxième lecture, et à la demande de l'honorable secrétaire d'État nous avons cessé de prononcer des discours à ce stade pour les reprendre lors de l'étude de l'article 1 du bill C-95. Il y aurait inévitablement eu plus de latitude pour présenter une telle motion à l'occasion du débat précédant la deuxième lecture. En somme, cette motion n'est qu'une demande au ministre des Finances de prendre la chose en considération à l'heure actuelle.

Le secrétaire d'État nous a dit que lors de l'étude de l'article 1 du bill—lequel est à l'étude présentement—il accorderait au député de Compton-Frontenac toute la latitude requise; et c'est pourquoi l'amendement est présenté aujourd'hui.

Maintenant, monsieur le président, je suis d'avis que cela peut faire partie des cadres de l'article 59(2) parce que nous sommes précisément à étudier les amendements à apporter à la loi de l'impôt sur le revenu. Or, l'amendement proposé par le député de Compton-Frontenac suggère un changement à apporter à la loi de l'impôt. En conséquence l'amendement proposé a trait, ni plus ni moins, à ce que nous étudions présentement, et c'est pourquoi nous soutenons qu'il est conforme au Règlement.

[M. le président.]

(Traduction)

L'hon. M. Gordon: Je dirai brièvement qu'un certain nombre de députés ont déjà parlé des dons de charité. J'en ai touché un mot au ministre du Revenu national et j'ai mentionné non seulement cette question, mais toutes les autres idées et propositions formulées au cours du débat à mes chefs de services. Je leur ai demandé d'en constituer un dossier et nous les étudierons en détail avant de présenter le prochain budget.

M. Grégoire: Je n'ai plus qu'une question à poser au ministre des Finances. Devons-nous comprendre, alors, que le ministre est disposé à envisager la nécessité de modifier cette partie de la loi de l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. Gordon: Je n'ai pas exprimé l'avis qu'un amendement officiel serait régulier, à l'heure actuelle. Je suis même convaincu qu'il ne l'est pas. Mais j'étudierai attentivement ce point, ainsi que les autres qu'on m'a signalés au cours du débat. J'ai demandé à mes fonctionnaires d'en prendre bonne note.

M. Grégoire: Nous prenons la parole du ministre des Finances, monsieur le président.

M. Rynard: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de deux aspects du bill n° C-95. Le ministre admettra, sans doute, qu'il était beaucoup plus facile de formuler des propositions et des critiques quand il siégeait dans les rangs de l'opposition que ce ne l'est de diriger maintenant le ministère. Il doit aussi reconnaître que la critique était bien plus facile avant même qu'il soit élu. Je suis sûr qu'il a aujourd'hui changé d'avis et qu'il regrette les anciens jours.

Personne, certes, ne met en doute l'intégrité du ministre des Finances. Je suis certain qu'il y a maintenant au moins un millier de Canadiens qui—comme lui le pensait alors—se croient beaucoup plus capables que le ministre de diriger son ministère.

L'hon. M. Gordon: Je leur souhaite bonne chance!

M. Rynard: Oui, je me souviens même du jour où le ministre a eu, en tant que membre de l'opposition, l'audace de dire qu'il n'avait pas à attendre le rapport de la Commission royale d'enquête sur les impôts. Quelques légistes et quelques comptables seraient capables de redresser les lois fiscales. Il me semble que, depuis lors, le ministre a présenté des modifications qui ouvrent quelques échappatoires de plus.

Pour parler sérieusement, j'estime qu'il est temps, monsieur le président, de simplifier les lois et règlements se rapportant à l'impôt sur le revenu afin que les contribuables puissent les comprendre. Or, la critique de naguère